

Module de conseil 360 Rebond

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le module de conseil 360 Rebond est un accompagnement global pour construire et mettre en œuvre un plan d'action et un soutien pour reprendre confiance et remobiliser les équipes dans le projet d'entreprise adapté au monde post-crise.

Ce dispositif est mobilisable dans la limite des financements disponibles.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Le module s'adresse aux PME clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne, à partir de 2 M€ de chiffres d'affaires au 31/12/2019, employant au minimum 10 salariés, ou bien ETI clientes ou non clientes de Bpifrance. A l'exclusion des entreprises en difficulté.

Peuvent également en bénéficier les PME ayant intégré un Accélérateur dans le cadre du programme. Pour le 360 Rebond en remplacement du Diagnostic 360 ou d'entrée, ou comme module complémentaire.

Pour quel projet ?

Présentation des opérations

À l'issue de la mission, le dirigeant aura :

- Défini / redéfini rapidement les priorités,
- Déjà agi sur ces priorités,
- Projeté l'entreprise dans un projet clarifié et reformulé avec les équipes.

Bpifrance a développé 2 autres modules de conseil :

- "Module de conseil SUPPLY": /aide/WJM_GSwMDA4v/bpifrance/module-de-conseil-supply.html,
- "Module de conseil Cash BFR": </aide/WHkPGSwMDA4v/bpifrance/module-de-conseil-cash-bfr.html>.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Bpifrance et l'Etat financent 50% des coûts de la mission de conseil.

La tarification est en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise :

- de 2 à 10 M€ : un reste à charge de l'entreprise après subvention déduite de 2 000 € HT,
 - à partir de 10 M€ : un reste à charge de l'entreprise après subvention de 4 000 € HT.
- Ces prix s'appliquent dans la limite des stocks disponibles et jusqu'à 3 modules de conseil consommés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr